

Décision du Maire

N° 2025-214

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Contrat de maintenance du logiciel de gestion des collections des Musées ACTIMUSEO - Société A&A PARTNERS – Avenant n° 1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a fait l'acquisition du logiciel ACTIMUSEO auprès de la société A&A PARTNERS ;
- Considérant la décision n° 2022-004 du 11 janvier 2022 attribuant la maintenance du logiciel de gestion des collections des Musées ACTIMUSEO à la société A&A PARTNERS pour un montant annuel de 1 490 € HT révisable selon la formule indiquée sur le contrat ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements en plus-value pour l'achat de la maintenance de 2 licences logicielles nécessaires au logiciel ACTIMUSEO utilisé pour la gestion des collections des Musées ;
- Conformément à l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'avenant n° 1 au contrat de maintenance de la société A&A PARTNERS, 4bis avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL, pour un montant de 206 € HT en plus-value en 2026.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le dimanche 19 Octobre 2025

Le Maire
**Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le : 20/10/2025

Eddie STAMPONE

Affichée le : 20/10/2025